L'ABEILLE.

Imprimé par J. Bayon, Delaup & Dicuzac.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI (MATIN) 4 MAI 1830.

INTERIEUR.

Encore un accident arrivé à un bateau à vapeur.

Le Vendredi 23 du mois dernier, étant dans la rivière Cumberland le bateau *Tulgho*, a crevé sa bouilloire ; le premier ingénieur et deux autres employés ont été tués. Du reste le bateau n'a pas éprouvé de grandes avaries.

EXTERIEUR.

ETATS UNIS MEXICAINS.

Vera-Cruz, 12 *Mars*.

Hier après midi le brick *Sancho Pauza*, venant de Campêche, est entré dans ce port; il avait à son bord M. le gén. de brigade Philippe Codallos et sa suite. Il paraît que l'importante mission dont son excellence était chargée n'a eu aucun résultat. Les partisans du centralisme dans l'Yucatan ne renoncent point à leurs projets et conservent l'espoir de réussir ; ils n'ont pas voulu entendre les arrangemens qui leur ont proposés au nom du gouvernement suprême, et dont le général leur a fait connaître les termes, du village de la Seiba, où il a résidé quelques jours, environ à six lieues de Campêche. Les habitans d'Yucatan ont perdu l'occasion la plus favorable pour terminer honorablement cette affaire : leur obstination pourra avoir des conséquences bien fatales pour eux. Le temps leur apprendra dans quelle erreur ils sont tombés.—*Censor.*

Mexico, 19 *Mars*.

Les premières nouvelles que nous reçûmes d'Yucatan, relatives à la non admission de M. Codallos et au triste succès de sa mission, furent insérées dans notre No. 56 (17 Mars); aujourd'hui, nous publions l'extrait d'une lettre d'une personne digne de foi, qui donne de plus amples détails sur ce qui est lieu dans cet état à l'arrivée du général et de M. Requena, ainsi que le décret émis par Joseph Segond Carvajal, pour l'élection d'une espèce de representans qui devront former une junte dont les militaires feront aussi parti, et à laquelle on soumettra la question de savoir ce qui doit être résolu sur le sort de cet état d'après les mesures adoptées par le congrès et le gouvernement général. D'après cette lettre, il paraît que c'est à l'exaltation de quelques uns des révoltés qu'il faut attribuer le refus de laisser pénétrer dans l'intérieur les commissaires, avec qui cependant Carvajal a conféré; à la suite de cette conférence il a donné le décret par lequel il convoque une nouvelle junte, mesure à laquelle les égalités s'opposaient encore.

Quoique cette réunion ne soit pas légale, nous voyons enfin qu'on consulte le peuple et qu'on lui laisse la faculté d'approfondir par l'entremise de ses délégues, une question qui le regarde et dont il n'a pas abandonné la solution à la force. Nous n'oserions faire entrevoir déjà des espérances; néanmoins, on a fait un pas qui en promet, parce que le peuple n'est pas compromis et qu'il n'a d'autre intérêt que celui de conserver la paix, d'éviter les sacrifices qu'entraine la guerre, et d'être gouverné par des institutions fondées sur les garanties de l'ordre social et des fonctionnaires qui sont ou doivent être nommés par lui.

Si on laisse à la junte la liberté de discuter, et que, comme il y a lieu de le croire, les votes du peuple l'emportent sur ceux des militaires, on peut espérer que le résultat de ses délibérations évitera à la république le désagrément de renoncer à l'arme de la raison pour en employer d'autres qui amènent toujours des conséquences ruineuses.

Nous remarquons par le contenu de cette lettre, que si, d'un côté, les défiances et les craintes de quelques individus compromis soutenaient encore leur exaltation ; d'un autre côté, les termes décens et pleins de douceur du décret du congrès et des résolutions du gouvernement général, aussi bien que les opinions émises par quelques journaux de cette capitale, avaient inspiré à d'autres non seulement la confiance mais aussi les meilleures dispositions en faveur de la conduite franche et généreuse du gouvernement. Ces dispositions d'un grand nombre de chefs et d'officiers, unies à la voix du peuple, doivent avoir les plus heureuses conséquences. Sans doute les résolutions de la junte détruiront l'impression, d'ailleurs peu fâcheuse, produite par la mission de MM. Requena et Codallos. Nous le désirons sincèrement pour la tranquillité de cet état en particulier, pour celle de la nation en général, pour prévenir des malheurs et sauver tant de victimes, et enfin pour le bien du trésor qui ne pourrait manquer de souffrir beaucoup si l'on était forcé d'adopter toute autre mesure.

(*Registro Oficial*)

FRANCE.

Le brick le Loiret, commandé par Mr. de Vienne, lieutenant de vaisseau, a mis à la voile le 23 février pour porter, dit on, des dépêches à Mr. de Rigny. On assure que cet amiral a reçu l'ordre de se rendre de suite à Constantinople pour y surveiller les intérêts de la France relativement à des difficultés qui se seraient élevées entre la Russie et la Porte Ottomane touchant le traité de paix d'Andrinople. On dit aussi que la frégate *la Pallas*, commandée par M Fossan, capitaine de vaisseau, se rendra incessamment après de Mr. de Rigny, qui y arborera son pavillon d'amiral, et cessera de monter le vaisseau *le Conquérant* destiné à faire partie de l'expédition contre Alger, ainsi que les vaisseaux *le Breslaw, la Provence et le Trident*, qui sont armés au grand complet de guerre.

N'en déplaise à la *Gazette*, des chariots chargés d'argent arrivent chaque jour à Toulon escortés par la gendarmerie. Un des conducteurs de ces voitures s'étant arrêté avec son escorte à Brignoles, près Toulon, dans un cabaret, les gendarmes se sont mis à boire si fort qu'ils ont oublié le trésor qu'ils gardaient; dès lors des voleurs qui les épiaient ont adroitement soustrait un barril de dix mille francs ; la justice est saisie de cette affaire.

—On mande de Toulon :

"La corvette *l'Astrolabe*, capitaine Vernimac de Saint Maur, lieutenant de vaisseau, doit bientôt partir. Ce bâtiment est destiné à transporter au Havre les objets que M. Champollion le jeune a recueillis en Egypte.

"Le brick *le Lézard*, qui avait été mis à la disposition du nouveau gouverneur de l'île Bourbon, ne part plus, et doit faire partie de la flotte d'expédition.

"Les préparatifs pour la descente à Alger se continuent avec beaucoup d'activité; 15,000 hamacs doivent être confectionnés dans le port de Toulon, une pareille quantité doit être expédiée des autres quatre ports militaires.

"On attend dans ce port cinq ou six bateaux à vapeur qui doivent servir à rendre les relations plus actives entre le gouvernement et l'armée.

—On dit que M. de Pierre, beau frère d'un des députés de la Manche, et maire de Longueville, ayant sollicité de M. l'évêque que sa commune fût exempte des missionnaires, sans voir accueillir cette demande, a donné sa démission.

(*Pilote du Calvados.*)

—*Le Messager de Marseille*, du 24 Février, contient l'article suivant :

"On nous écrit de Flassan, près Brignoles, qu'un individu, portant l'habit de trapiste, a assassiné, il y a environ huit jours, dans cette commune, une femme avancée en âge. Ce malheureux, après l'avoir volée, et voulant sans doute effacer les traces de son crime, avait posé le cadavre sur des charbons ardens, pour le détruire par le feu; mais sa tentative n'a pas réussi ; la justice, introduite dans la chambre de cette infortunée, l'a trouvé presque intact. On est à la recherche de ce scélérat, qui a pris la fuite."

RUSSIE.

Petersbourg, 15 *Février*.

Voici le discours adressé à S. M. l'empereur par Halil-Pacha, un des deux ambassadeurs turcs :

Très puissant, très-haut et très généreux empereur

"Le haut, puissant et majestueux padischah et monarque des Ottomans, notre seigneur et maître, qui désire sincèrement mettre le sceau d'une manière solennelle à la paix si heureusement conclue il y a peu de temps entre la sublime Porte et la cour de V. M., et fonder sa garantie et sa durée sur une harmonie parfaite et un véritable accord entre S. H. et V. M., a daigné nous charger d'une mission particulière, et nous confier deux lettres que nous avons le bonheur de remettre respectueusement à V. M. I., ainsi que les présens, gages de sa haute considération pour la personne de V. M.

"S. H. nous a expressément chargés de donner à V. M. l'assurance la plus sincère, la plus formelle, du haut prix qu'elle attache à l'amitié de V. M. Les vertus éclatantes de V. M. ne lui permettent pas d'avoir le plus léger doute sur votre amour de la justice et sur votre grandeur d'âme. S. H s'abandonne avec plaisir à la sagesse et à la générosité de V. M. I, et compte sur tout ce qui pourra rétablir, de la manière la plus forte, la plus inviolable, un accord parfait et une confiance illimitée entre elle et V. M. I.

"Quant à nous, puissant empereur, nous regardons comme un très grand bonheur d'avoir été jugés dignes de servir d'organes aux rapports de bienveillance réciproque et d'amitié entre deux si grands monarques, et de pouvoir considérer avec respect les hautes qualités de V. M., qui attirent sur elles les regards et l'admiration du monde."

Le vice chancelier a répondu ce qui suit au nom de l'empereur :

"L'empereur, mon illustre maître, reçoit avec la plus vive satisfaction l'expression des sentimens que le padischah et empereur des Ottomans vous a chargés de manifester à S. M. Vos protestations sont d'autant plus agréables à S. M. que dans les principes et les opinions que vous avez émis, la Russie et la Porte trouvent un gage de la conservation de la paix heureusement conclue entre les deux puissances. Lors de sa conclusion, S. M. l'empereur n'avait d'autre but que de l'établir sur une base inébranlable. Sa conservation dépend maintenant de l'exécution du traité d'Andrinople. Au reste, Messieurs, vous pouvez assurer votre illustre monarque que sa meilleure garantie sera toujours la confiance dans l'amitié de S. M. I. et les assurances que S. H. a données à l'adjudant général comte Orlow. Il est agréable à S. M. l'empereur que S. H. vous ait choisis pour cette mission, qui, comme l'espère S. M. I., consolidera les rapports si heureusement rétablis entre les deux puissances."

Halil Pacha a aussi adressé le discours suivant à l'impératrice :

"A l'occasion de l'heureux rétablissement de la paix entre la Sublime-Porte et la cour impériale de Russie, notre illustre seigneur et maître nous a confié l'honorable mission de présenter ses hommages à V. M. I., et de lui offrir ses présens. Nous nous estimons heureux d'avoir été choisis pour les présenter personnellement à la grande impératrice de Russie, fille d'un monarque qui a donné des preuves non équivoques de l'intérêt qu'il prend au bonheur de l'empire ottoman. Daignez, grande impératrice, agréer cette offrande comme un gage de la haute considération de notre souverain pour l'illustre personne de V. M. I."

Le vice chancelier a répondu ce qui suit au nom de l'impératrice :

"S. M. l'impératrice m'ordonne de vous dire que S. M. a entendu avec plaisir l'expression des sentimens de votre illustre monarque pour la personne de S. M. Elle vous invite à faire à S. H. ses sincères remerciemens. S. M. se sent surtout profondément touchée de l'hommage que vous rendez, Messieurs, aux vues bienveillantes d'un monarque attaché par les liens les plus chers à S. M. I. et à son illustre époux.

"Pendant votre séjour ici, S. M. l'impératrice saisira avec plaisir toutes les occasions de vous donner des preuves de sa bienveillance."

(*Gazette d'état de Prusse.*)

PORTUGAL.

Lisbonne, 17 *février*.

Les nouvelles du Haut Beira de Trasos-Montes et de l'Alentejo donnent les plus vives inquiétudes et font craindre une guerre civile. Les lettres particulières annoncent que des bandes armées sont entrées dernièrement dans divers villages de Haut Beira pour les piller, et que des engagemens sérieux ont eu lieu entre les habitans et ces bandes. Quelques-unes s'étant dirigées vers le village de Tabaço, sur les bords du Douro, l'ont complètement pillé; ensuite elles sont envoyées dans le bourg de Castro de Aire, près de Lamego, où elles ont rencontré une partie du bataillon des volontaires royalistes du district. Après un combat acharné, dans lequel il y a eu une vingtaine de tués de part et d'autre, les assaillans se sont retirés. Les petits détachemens de troupes dispersés dans les villages des provinces de Trasos-Montes et de l'Alentejo n'étant pas assez considérables pour reprimer l'audace de ces bandes, le gouvernement a donné l'ordre à plusieurs compagnies de cavalerie d'aller renforcer ces détachemens. En général l'opinion des habitans de ces provinces est contre le gouvernement.

Les nouvelles mesures financières sont aussi une nouvelle source de dissentimens, et fournissent les élémens d'une funeste réaction. Les moines des divers couvens ont adressé à don Miguel des placets tendant à obtenir le retrait des dispositions susdites, et dont le but est de leur faire rembourser les contributions arriérées ; ils se fondent sur une dispense qu'ils assurent leur avoir été accordée par la reine dona Maria 1ère. On ignore si don Miguel déférera à cette demande.

Don Miguel est encore à Salvatera pe'est le vicomte Santarem qui lui a annoncé que les dernières dépêches de l'empereur d'Autriche n'étaient point favorables à sa demande d'épouser une princesse de sa maison. Don Miguel a paru peu surpris de ce refus; il a répondu sur le champ :—"Nous en trouverons une autre."

FEUILLETON.

TRIBUNAUX FRANÇAIS.

La dame Herbez, se disant comtesse de Bellefond, veuve d'Abdula-Kan, prince de Perse et de Mysour, et fille naturelle de Charles X, comparaissait aujourd'hui devant la sixième chambre correctionnelle, sous la double prévention d'escroquerie et de vagabondage. Cette dame, chez laquelle tout annonce un caractère pétulant, a persisté en présence du tribunal dans ses allégations.

Lorsque Mr. le président lui a demandé quelle était sa profession, elle a répondu, en redressant la tête et d'un ton solennel : "La veuve d'Abdula-Kan n'a pas de profession. Depuis que mes oppresseurs se sont couvert d'iniquités, depuis qu'ils m'ont enlevé mes biens, j'ai pris deux fois des institutions, et deux fois l'infâme Corbière et l'infâme Franchet m'ont arraché ma fortune.

"Au moment où la prévenue entend prononcer le mot d'escroquerie, elle s'écrie en montrant le poing et en frappant du pied : Infâmes imposteurs !... Et vous me dites d'être plus calme ! Est-ce possible en présence de pareilles imputations ! Le sang qui circule dans mes veines ne me permet pas de les entendre de sang froid.

"Si je pouvais, sans perdre l'existence, extraire du sang de mes veines, vous verriez aussitôt jaillir un sang noble qui vous prouverait ma haute naissance. Oui, oui je suis Française pour mon malheur et pour ma honte ! L'infernale police a recruté d'infâmes forçats pour me perdre. On m'a empêchée de me procurer des moyens de défense.

"Je m'en vengerai ; car j'en appelle à ce Dieu qui m'entend (elle étend ses mains vers le Christ placé au dessus de la tête de M. le président.) J'en demande vengeance à Dieu et aux hommes. Abdula Kan, mon époux, j'en appelle à tes mânes... Prince de Mysour, reviens par les confondre tous..... Les misérables ! ils feront à la vue de ton cimetière."

Le tribunal, attendu que s'il résulte de l'instruction et des débats, que la prévenue ait pris des noms et qualités auxquels elle ne justifie pas avoir droit, il n'est pas établi que ce soit à l'aide de ces noms et qualités qu'elle se soit fait remettre de l'argent et ait obtenu crédit; attendu que la prévenue ne se trouve pas en état de vagabondage, l'a déclarée acquittée, et a ordonné qu'elle serait mise en liberté.

Quelques bravos ont éclaté dans l'auditoire.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de soutenir Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

☞ Un grand nombre de votans soutiendra Mr. A. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de La Louisiane, à l'élection prochaine.

THEATRE D'ORLEANS.

MARDI 4 MAI 1830.

Relâche.

Incessamment au théâtre de Mr. Victorin. *Elisabeth d'Angleterre, et Tony.*

Marine.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Gratitude, Child, Liverpool, L H Gale.
Brick Sabro, Winslow, N York, Capitaine.

Arrivés.

Bateaux à vap. Porpoise, Howron de la passe du S. O., ayant pris en mer les briks Waltham et Canaries, et les goelettes Crawford et Reform—il a mouillé dans le port le brick Authentic. Rien de nouveau en dehors ni en rivière.

Bateau à vapeur Pacific, Smith, Smithland, avec 335 bds tabac et 761 balles coton à divers consignataires.

Bateau à vapeur Integrity, Lafontaine, des Opelousas, avec 37 balles coton et 16 passagers.

Bateau à vapeur Florida, Cole, du Bayou Sara, avec 48 balles coton à Peyroux Rivarde & co; 2 do. à Plauché & Courcelle—24 passagers.

POUR LA VERA-CRUZ.

La goëlette paquebot NIMBLE, capitaine H. Martin, bas voilure, doublée et chevillée en cuivre [paquebot régulier] ayant la moitié de son chargement prêt et allant à bord, partira positivement pour le dit port Dimanche 9 Mai, pour le reste de son chargement ou passages, ayant de superbes aménagemens s'adresser à bord vis-à-vis la rue Conti, ou à

4 mai—6 SIMON CUCULLU.

MR. et madame Monier, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils viennent d'ouvrir une école pour les jeunes demoiselles.

PRIX.

Pour apprendre à lire et à écrire, $ 4.
Pour apprendre le Français, l'Anglais, l'Arithmétique raisonnée et la Géographie 8
Pour l'Espagnol 2

Leur demeure est dans la rue St. Pierre, entre la rue Royale et la rue Bourbon, presque vis-à-vis le bureau du Gouvernement.

Ils prendront des demi-pensionnaires.

4 mai—3

CAFE' DE LA LEGION.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public et leurs amis en général, qu'ils ont établi un café sous le titre ci-dessus mentionné, dans la rue Condé, encoignure Dumaine, où ils osent se flatter que d'après les soins qu'ils porteront à leur établissement, mériter la confiance de tous ceux qui l'honoreront de leur présence.

4 mai—3 AUGUSTIN DHIOL & CO.

GUILLAUME a l'honneur de prévenir le public, que les bains de l'Hôtel de la Marine sont en grande activité; il n'a rien négligé pour que les personnes qui désirent être servies avec promptitude n'aient rien à souhaiter tant pour l'exactitude que pour la propreté.

On trouvera aussi dans cet établissement des consommés de santé, des bouillons rafraichissans et une carte variée pour les personnes qui voudront déjeûner en sortant du bain, en prévenant le garçon dix minutes d'avance.—Le prix des bains est de 4 escalins. 4 mai—30f.

CHAUSSURES NOUVELLES.

RECU par le navire paquebot Louisiana, venant de New York, et à vendre par les soussignés, un assortiment de très jolies chaussures, de première qualité, qu'ils vendront à des prix modérés.

4 mai—3 BLANCHET & CO.

ESCLAVE EN MARONNAGE.

Est parti marron de chez le soussigné, depuis Samedi dernier, le nègre créole de St. Domingue, nommé JOSEPH, âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 3 ou 4 pouces, mesure française, parlant Français et Anglais, et bagayant un peu : il était vêtu d'un pantalon de cotonnade grise, une chemise blanche, et gilet de drap bleu ; dans son chapeau se trouve écrit les lettres initiales du soussigné. Il a à la figure quelques légères marques de picotte, et est connu comme cigarier. Une récompense honnête sera donnée à celui qui le ramènera au soussigné, ou le conduira à la geôle de cette ville.

BAPTISTE AZARETTO
4 mai—3 Esplanade et Levée.

Chaussures du Nord.

Les soussignés ont reçu par le navire Louisiana, de New-York, un très-joli assortiment de Chaussures de 1ère. qualité et de choix, qu'ils vendront à des prix modérés.

3 mai J. G. ARRAIZA & Co.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, Vendredi dernier, la négresse FANNY, âgée d'environ 40 ans, grande et mince de taille. Elle a été achetée de la succession Liddle, il y a environ un an. Elle ne parle qu'Anglais. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg supérieur, ou demeure son mari. La récompense ci dessus sera donnée à la personne qui la conduira en prison. Les capitaines de navires et autres sont prévenus de ne l'employer ni ne la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis selon la loi.

F. CRUAU.
3 mai. No. 90, rue Victoire, faubourg Marigny.

MR. J. FONTANGES,

RECEMMENT arrivé de Paris, où il a subi un cours de Chirurgie Dentaire, sous les Professeurs les plus distingués, a l'honneur d'informer les habitans de la Louisiane, qu'il vient s'établir à la Nouvelle-Orléans pour y exercer la profession de Chirurgien-Dentiste.

On trouvera chez lui les Poudres, Pilules, Opiats, Teintures, Anti-Scorbutiques, Elixirs, Lotions, Gouttes, Calmantes, et tous les remèdes odontalgiques recommandés par les Médecins et les Dentistes les plus renommés de l'Europe.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance peuvent être assurées qu'il y répondra de la manière la plus satisfaisante.

Il demeure rue Dumaine, maison de Mr. Rodriguez. 1er. Mai.—?.

POUR CETTE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AJAX, cap. Budd, ayant tout son chargement prêt et allant à bord, partira à la fin de ce mois pour la susdite destination. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOSE PRATS.

24 avril —4f Rue Ste. Anne, No. 52.

POUR BORDEAUX—(Départ du 5 au 10 mai.)

Le beau navire de 1ère classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. P. Destebecloje; partira pour le susdit port, du 5 au 10 mai. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, et pour passagers, qui seront parfaitement logés et traités, s'adresser au capt. à bord ou à

16 avril. V. ROUMAGE.

A BILLIARD TABLE for sale at low price, Apply to No. 141 st. Peter street, between 1 and 12 o'clock A. M.

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY.

AUJOURD'HUI Mardi, 4 du courant, il sera vendu sur la Levee, vis-à-vis la place, à 5 heures de l'après midi, pour compte de qui il appartiendra, 2 Haussières, avariées à bord du navire Olympia.

4 mai.

PAR T. MOSSY.

JEUDI, 13 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis.

DEUX MAISONS faisant encoignure des rues Dauphine et Toulouse. Ces deux édifices sont construits en briques ; on les vendra séparément : les dimensions des terrains seront annoncées au moment de la vente.—Les personnes désirant acheter, sont priées d'aller visiter les propriétés.

Conditions :—Un tiers comptant, un tiers au 1er. Mai 1831, un tiers au 1er. Février 1832, en billets endossés, &c. 4 mai

PAR P. LUTILLET.

IL sera vendu, Mercredi 5 Mai courant, à la bourse, à midi, une jeune négrite nommée FRANCOISE, âgée d'environ 14 ans, et depuis six ans dans le pays, bonne domestique de maison, bon sujet et garantie des vices et maladies prévus par la loi.—Conditions : comptant.

3 mai—3f.

PAR P. DUTILLET.—(Vente renvoyée.)

Le Mercredi 5 Mai 1830, à midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu :

1°. LA SALLE DE DANSE connue sous le nom de *Théâtre St. Philippe*, ayant un vestibule avec des bureaux, une salle de rafraichissemens ou café, et dans l'ancienne salle du théâtre, les loges de premières, des secondes, et les bancs qui ont servi au parterre, le tout en bon état; et à l'extérieur, une cour avec pormail, un petit bâtiment à étage qui a été bâti pour l'usage du théâtre, un jardin, un puits et des latrines—le tout est établi sur un terrain mesurant 90 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 180 pieds de profondeur.

2°. UNE MAISON attenant au dit théâtre, consistant en deux corps de bâtis séparés, et composée de deux grands magasins, de six chambres contiguës, deux cours, deux puits, deux cuisines, chambres et cave, le tout en rez-de-chaussée; et au dessus des cuisines, plusieurs chambres à coucher ; le terrain sur lequel est bâtie cette maison mesure 60 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 90 pieds de profondeur.

3°. La jouissance à bail, pour $300 par an à l'Etat, jusqu'en l'année 1841, d'une maison rue Jefferson, bâtie sur le terrain de l'Etat, composée de trois logemens séparés, ayant chacun 18 pieds 6 pouces français de face à la rue Jefferson, sur 56 pieds de profondeur, ou les trois ensemble, 56 pieds sur 55. Chaque partie de bâtis est composée d'un magasin, d'un arrière magasin et de plusieurs chambres à coucher au dessus ; plus, une cour, une cuisine, latrines, et au-dessus de ces derniers une chambre à coucher.

S'adresser à Me. ANTOINE ARAT, qui on pourra traiter à l'amiable avant l'époque fixée ci-dessus pour la vente.

Conditions :—1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

1er mai—3

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu le Mercredi 12 Mai prochain, à 4 heures de l'après midi, dans la rue du Canal, vis-à-vis le magasin de M John M'Millan,

600 pièces toile d'emballage, 42 pouces, d'Inverness et de Dundee, à six et neuf mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 29 avril.

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu le Samedi 8 de Mai prochain, à 10 heures, par ordre des syndics de Thomas Spencer, au magasin ci devant occupé par lui, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, le fonds de marchandises sèches abandonné par le dit insolvable à ses créanciers.—Conditions : Comptant. 29 avril.

PAR J. T BAUDUC.

IL sera vendu Mardi 4 Mai, à 10 heures du matin, dans la rue Toulouse, No 5, un assortiment de bijouteries, montres, et marchandises sèches. Conditions au moment de la vente. 27 avril.

Dix piastres de récompense

Seront données à celui qui prêtera et logera dans une des prisons de l'Etat, le nègre rougeâtre ou grifse américain nommé CESAR, âgé de 35 à 37 ans, taille de 5 pieds 8 ou 10 pouces, bien corporé, voix plutôt faible que forte, depuis 18 mois dans cette ville, boulanger et vendeur de pains. Il manque de chez son maître du 22 au 23 de Mars. Je ne dépens pas son habillement; lui étant très facile de se déguiser. Il est très possible qu'il soit accompagné d'une négresse, ayant appris que sa femme appartenant à un habitant près de la ville, s'est absentée à la même époque.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point donner asile au susdit nègre, sans encourir toute la rigueur de la loi.

1er Mai—3 B. BOUNY.

APRES-DEMAIN !

LOTERIE

DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE—*Classe No. 6.*

Le tirage aura lieu Jeudi, 6 Mai 1830.

D. MALCOLM, *Commissaire.*

1	LOT	de	$6000	EST	$6000
1	"	"	2500	"	2500
1	"	"	1500	"	1500
1	"	"	1200	"	1200
1	"	"	1000	"	1000
1	"	"	826	"	826
6	"	"	450	"	2700
6	"	"	300	"	1800
6	"	"	150	"	900
138	"	"	25	"	3450
138	"	"	15	"	2070
552	"	"	8	"	4416
6072	"	"	4	"	24288

6924 Lots se montant à $52,027

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4 ; Moitiés, $2 ; Quarts, $1 ; Dixièmes de billets entiers $40, garantis devoir gagner au moins $20—Les dixièmes et quarts en proportion.

Bureaux de Dieudonné, rue de Chartres, No. 5, [illegible] rue de Chartres, No. [illegible]